

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du Comité des Œuvres Sociales des personnels du Conseil
Départemental des Alpes-Maritimes

Du samedi 29 juin 2024 à 10h00

En salle des conférences du Bâtiment Estérel (2^{ème} étage)

Au Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes-147, Boulevard du Mercantour -
06200 NICE

L'ordre du jour comportera :

- I. **RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2023**
- II. **INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**
- III. **APPROBATION DES COMPTES 2023**
- IV. **AFFECTATION DU RESULTAT**
- V. **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
- VI. **RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2023**
- VII. **APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**
- VIII. **QUESTIONS DIVERSES**



NV-CC

La séance de cette 34^{ème} assemblée générale du Comité des Œuvres Sociales des personnels du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est déclarée ouverte à 10h20. Un mot de bienvenue est adressé à l'auditoire précisant qu'en l'absence du Président Alain PILATI, cette instance est assurée par Nadine KRAUS en sa qualité de secrétaire générale, conformément à l'article 13 du statut qui stipule « en cas d'absence le président est remplacé par un membre du bureau dont le choix est fait dans l'ordre de présentation de l'article 12 ».

Nadine KRAUS rappelle également les fondements de l'article 13 des statuts qui stipulent notamment que : « L'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an ; l'assemblée générale entend et approuve les rapports sur la gestion du conseil d'administration notamment sur la situation morale et financière de l'association et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents. Toutes les délibérations sont prises à main levée ».

Un appel à la désignation d'un secrétaire de séance est effectué, Catherine CHARLIER est volontaire pour accomplir cette fonction.

Une présentation des membres de la tribune est effectuée :

- Cyrille VERRIERE Commissaire aux comptes
- Christine GIAUME trésorière adjointe
- Bertrand BOUISSOU secrétaire général adjoint
- Nadine KRAUS secrétaire générale

Le Président Alain PILATI, Bertrand GASIGLIA Vice-Président et Michel ALUNNI-MILANI trésorier sont expressément excusés.

I. RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2023

La lecture du rapport financier de l'exercice 2023 est présentée par une voix off, elle est appuyée par un PowerPoint permettant à l'auditoire un suivi plus précis du dit rapport.

Christine GIAUME commente certains points saillants du budget.

Les ressources de l'association s'élèvent à 2 510 801 €. Elles sont constituées principalement de la subvention de la collectivité départementale pour un montant de 2 310 503 €, de la ristourne des titres restaurant pour un montant de 70 573 €, et des remboursements perçus au titre des conventions (Agence 06, SMIAGE, REAAM et RIA) pour un montant de 40 416€, les cotisations des adhérents pour un montant de 20 910€, et les produits financiers pour un total de 14 532€.

La subvention de la collectivité départementale est en augmentation de 3,22 %. L'année 2023 a été marquée par l'immobilisation du site du Fort de la Drete pour l'accueil des mineurs non accompagnés. Cet évènement exceptionnel a généré des coûts non prévisibles dont l'intégralité a été remboursée par la collectivité pour un montant de 53 867 €.

Avec la dématérialisation des titres restaurant, le crédit inutilisé est reconduit sur les cartes d'une année à l'autre, par conséquent le montant de la ristourne des titres restaurant est amené à baisser significativement pour 2024, voir disparaître en totalité pour l'année 2025.

Les dépenses par action s'élèvent à 1 995 492 €, les postes les plus élevés sont les chèques vacances pour un montant de 845 639€, l'aide aux évènements pour un montant de 289 086€, et les résidences vacances pour un montant de 250 210€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 405 463 €, elles comprennent principalement les frais administratifs pour un montant de 325 481€, la communication avec les adhérents et les frais liés aux élections pour un montant de 57 299€.

Le résultat de l'année 2023 présente un déficit d'un montant de -16 699€. L'association n'est pas soumise à l'obligation de présenter un budget à l'équilibre. Ce déficit s'explique notamment par la variation de consommation de chaque adhérent notamment pour la billetterie. La trésorerie de l'association représente environ le coût de 4 mois de fonctionnement.

Aucune remarque ou question de l'assemblée, Nadine KRAUS invite le commissaire aux comptes à exposer ses diligences.

I. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Cyrille VERRIERE expose les conclusions de son rapport. Il précise avoir procédé à la vérification de la procédure d'attribution des résidences vacances, il atteste du respect de la procédure et qu'aucune anomalie n'a été constatée.

Il rappelle l'obligation pour le COS en qualité de donneur d'ordre de s'assurer que tous nos prestataires sont à jour de leurs obligations vis-à-vis de l'Urssaf. En cas de non-respect de cette disposition, le COS pourrait être amené à compenser ces manquements.

Au terme de ses investigations, il certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association en fin d'exercice ».

Monsieur VERRIERE atteste du respect des procédures, de la sincérité et de la régularité des comptes. Il certifie les comptes de l'association du Comité des Œuvres Sociales sans réserve et conforme à sa vocation.

NK- CC

II. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Aucune question n'est formulée, Nadine KRAUS soumet au vote l'approbation des comptes de l'exercice 2023, et donne quitus avant la publication au journal officiel.

Contre : 0 ; Abstention : 0

L'approbation des comptes est approuvée à l'unanimité.

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

Nadine KRAUS propose d'affecter le montant du compte de résultat 2023 déficitaire de - 16 699€ sur les réserves.

Contre : 0 ; Abstention : 0

L'affectation du compte de résultat est approuvée à l'unanimité.

IV. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les associations bénéficiant d'un financement d'une autorité administrative annuel supérieur à 153 000 € (C. com. art. 612-5) doivent nommer un commissaire aux comptes et un suppléant (C. com. art. L 612-4).

Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ou son remplacement doit figurer expressément à l'ordre du jour, cette question ne pouvant être considérée comme mineure et figurer parmi les questions diverses (Bull. CNCC 97, 3-1995, p.118 s.).

La désignation d'un commissaire aux comptes est prévue par l'article 13 du statut de l'association où il est stipulé « l'assemblée générale désigne un commissaire aux comptes sur la liste départementale de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ».

Nadine Kraus rappelle que la mission d'un commissaire aux comptes est de vérifier la sincérité et la régularité des états financiers d'une entité. Il est nommé pour une durée de 6 ans irrévocable. Sa désignation est approuvée par l'assemblée générale sur délibération du conseil d'administration.

Le coût financier de la prestation s'élève à 9120 €/ an, ce montant n'a pas fait l'objet d'augmentation depuis le dernier mandat.

NK CC

Il est rappelé qu'en matière de prestation intellectuelle la mise en concurrence n'est pas une obligation. L'expertise et le conseil apportés auprès de la structure est très satisfaisant, et par conséquent, l'ensemble des administrateurs du Conseil d'administration dans sa séance du 22 avril 2024 a approuvé à l'unanimité le renouvellement du cabinet FCA pour un troisième mandat.

Question M. JARVIS : pourquoi la durée de 6 ans ?

Réponse N. KRAUS : la durée de 6 ans est imposée par le cadre réglementaire, elle permet de garantir un meilleur contrôle sur une durée longue.

Question de M. NANA : au terme des 6 ans pourquoi il n'y a pas de mise en concurrence ?

Réponse N. KRAUS : la prestation intellectuelle ne nous impose pas une mise en concurrence, de plus la pleine et entière satisfaction du commissaire aux comptes actuel ne nécessite pas une telle démarche.

Nadine Kraus soumet au vote le renouvellement pour une durée de 6 ans du cabinet FCA représenté par Monsieur Cyrille VERRIERE en qualité de commissaire aux comptes, et son suppléant Monsieur Jean-Claude MOREL.

Contre : 0 ; Abstention : 0

Le renouvellement du cabinet FCA pour une durée de 6 ans, représenté par Monsieur VERRIERE est approuvé à l'unanimité.

V. RAPPORT D'ACTIVITE

Le rapport d'activité 2023 est présenté par Nadine KRAUS, elle rappelle les faits marquants de l'année écoulée.

- La nomination de Christophe Houze en qualité de directeur administratif du COS à la suite du vote au bureau suivi du conseil d'administration du 23 janvier 2023.
- Le fort de la Drete a été immobilisé par les services départementaux pour l'accueil des mineurs non accompagnés, le personnel du COS s'est mobilisé pour conforter les équipes du Département et permettre l'accueil de ces jeunes dans de bonnes conditions et sécurisées. Par voie de conséquence, l'ensemble des manifestations prévues sur le site (journées de cohésion, journées des seniors, etc. ...) ont été annulées. Malgré des contraintes organisationnelles fortes, l'ensemble des journées de cohésion ont pu être reconduites sur un temps différé.

L'organisation du centre de loisirs a dû être repensée avec notamment la délocalisation des bivouacs sur un séjour en hôtellerie à Marineland.

- Le renouvellement des membres du Conseil d'administration : voté en fin d'année avec une liste unique paritaire de 36 sièges à pourvoir. Les opérations de vote ont été effectuées par un prestataire, et par voie électronique. Le taux de participation a été de 28 %, pourcentage similaire au précédent mandat.
- Accueil de Nicole RENAUD et José ORTIZ en qualité d'administrateur. En remplacement d'Elodie DEMARTE qui a quitté la collectivité, nous accueillons également Christine GIAUME en qualité de trésorière adjointe.
- Trois agents de la collectivité intègrent la commission Loisirs et résidences : Mesdames BUS Valérie, DOYON Christine et MICHEL Annick.

Les instances statutaires du COS se sont réunies à 7 reprises : 3 fois pour le conseil d'administration, 2 fois pour le bureau et 2 fois pour la commission résidences et loisirs.

Le nombre d'adhérents est de 4 182 soit 89 % des personnels de la collectivité.

Les actions fortes du COS sont les suivantes :

- Les chèques vacances : c'est la première action avec 2 121 dossiers dont 71 % des adhérents bénéficient de la tranche 1, qui est la plus favorable avec une subvention de 50%. Cette action est hausse de 2 % par rapport à l'année précédente, elle s'explique notamment par un besoin de pouvoir d'achat.
- L'aide aux séjours des enfants : une participation financière est accordée avec un plafond maximum de 150 € par enfant et par type de séjour. Pour les séjours en colonies de vacances agréées jeunesse et sport (168 dossiers), les séjours linguistiques (20 dossiers), et les classes découvertes (25 dossiers).
- L'aide aux familles et aux évènements : des cartes cadeaux d'une valeur de 183 € ont été délivrées pour honorer les mariages / PACS (65 demandes), pour les naissances (64 demandes), et pour les départs à la retraite (97 demandes). Il est à noter que ce montant sera revalorisé à hauteur de 193 € pour l'année 2024 correspondant au seuil maximum avant imposition. La distribution des cartes cadeaux Noël est assurée par le COS, le montant est de 90 € / enfant et dont la liste est transmise par les services de la DRH.

NV-CC

- Les résidences-vacances : cette action est la 3ème en termes d'activité. Le parc est composé de 26 résidences dont 21 en France, 3 en Italie, 1 au Portugal et 1 au Royaume-Uni. Pour l'année 2023, c'est 684 séjours qui ont été réalisés, nous observons un taux d'occupation très fort et constant depuis plusieurs années. Pour les logements du Pure Montagne Resort à Saint Martin Vésubie, le taux d'occupation était moyen, avec un reste à charge pour le COS élevé. La relation commerciale avec le prestataire n'était pas satisfaisante, avec des fermetures de semaines non prévues, ces éléments nous ont conduits à ne pas renouveler le bail arrivant à échéance le 15 janvier 2023.

La procédure d'attribution des résidences vacances se déroule chaque année au mois d'octobre et ce en 3 temps :

- la 1ère séquence : ne jamais avoir bénéficié de résidences vacances durant les 3 années précédentes (en 2023 : 476 attributions pour 1548 demandes).
- la 2ème séquence : lien privilégié pour les non retenus de la 1ère séquence afin de se positionner sur les disponibilités restantes (soit 1664 demandes pour 117 attributions).
- la 3ème séquence : libre accès sur les résidences restantes (soit 91 attributions).

L'attractivité des résidences vacances reste forte, et nous conduit régulièrement à optimiser les critères d'attribution afin de permettre une meilleure répartition. En cas de questionnement sur une non-attribution, l'équipe assure une réponse argumentée et individualisée auprès de l'adhérent.

- Les escapades / les balades / soirées : quatre escapades soit Port Aventura, Vienne, Lloret del Mar et Prague ; cinq balades : Les Baux de Provence, Porquerolles, braderie de Saint Tropez, Miramas, et la fête de la châtaigne. Deux soirées l'une au Casino Rhul et l'autre à la Siesta. L'ensemble de ces manifestations ont réuni 879 personnes.
- La billetterie : une augmentation de l'ensemble de la billetterie est constatée avec plus de 26 % de hausse par rapport à 2022 dont 40 % d'augmentation pour les cartes cultures et 22 % pour les coupons sport. La dématérialisation de la billetterie a augmenté également avec plus de 33 605 billets ou contre marques délivrés dont 9 300 e-billets et 3 604 e-billets parcs et loisirs. Nous observons un nombre croissant de transactions effectuées en dehors des heures d'ouverture des bureaux, cette facilité correspond aux attentes de nos adhérents.
- Les manifestations et services divers : les informations juridiques et notariales 101 rendez-vous ont été dispensés. Ce service est gratuit pour l'adhérent, et financé par le COS à raison de 40 €. Les aides pour les séances de « bien-être au travail » à hauteur de 5 € / séance (max 10 séances par an) concernent 211 demandes. Une

participation financière pour les 50 agents compétiteurs a été allouée sous le conseil de Nicolas CAMPODONICO agent référent.

- Le centre de loisirs : il a concerné 168 enfants de 132 familles répartis sur 4 semaines durant l'été, soit 1 498 journées en 2023. Le séjour à l'hôtel de Marineland a été effectué en remplacement du bivouac sur le site du fort de la Drete.
- Les journées de cohésion : cette action s'inscrit pleinement dans la vocation des missions de l'association, elles permettent aux personnels qui le souhaitent de fédérer leurs équipes dans le cadre d'une journée complète (activités, repas, séminaires, etc. ...). Pour rappel en 2022 nous avons réalisés 33 journées pour 1 097 agents. En 2023, la programmation était de 53 journées. Cependant, seules 34 journées pour 930 agents ont pu être réalisées en raison de l'indisponibilité momentanée du fort de la Drete.

Questions :

1°) Monsieur NANA : est ce que les chèques vacances sont obligatoirement dématérialisés ?

Réponse N. KRAUS / C. MARTINEZ : après une année de transition permettant le choix de la dématérialisation, cette action est dorénavant entièrement dématérialisée, en lien avec la réglementation de l'émetteur des titres des chèques vacances l'agence nationale pour les chèques vacances (l'ANCV). Toutefois, le bénéficiaire peut rematérialiser ses chèques en s'acquittant de la somme de 10 €.

2°) Monsieur NANA : quelle est la procédure pour solliciter une journée de cohésion ?

Réponse N. KRAUS : les demandes de journées sont transmises par les managers, directeurs des services auprès du COS. Selon le type de demande, une réponse individualisée sera faite.

3°) Monsieur SORET : est-ce que la DRH a fait une demande en 2024 ?

Réponse C. HOUZE : à ce jour, aucune demande n'est parvenue.

Nadine Kraus soumet au vote le rapport d'activité.

Abstention : 0 ; Contre : 0

Le rapport d'activité 2023 est adopté à l'unanimité.

VI. QUESTIONS DIVERSES

La procédure d'attribution des médailles du travail est précisée, à savoir qu'il appartient exclusivement aux services de la Direction des ressources humaines d'examiner eu égard de la carrière de l'agent, l'éligibilité à une médaille. Le COS agit en lieu et place de la DRH pour verser les montants selon le type de médaille, 20 ans : 500 €, 30 ans : 700 € et 35 ans : 1 000 €. Le COS se réserve d'examiner la possibilité d'honorer les agents dont la carrière atteindrait 40 ans de service.

Une évaluation budgétaire est en cours afin de mesurer les incidences financières de cette action.

Monsieur VERRIERE précise que la structure juridique de l'association COS 06 permet de reverser ces montants en étant exonéré des charges sociales.

Nadine KRAUS salue la collaboration toujours présente des services départementaux, et remercie l'ensemble des services départementaux.

L'équipe du COS est chaleureusement remerciée pour leur investissement quotidien au service de nos adhérents.

La séance est levée à 11h45.

Fait à NICE le 29 juillet 2024

Présidente de séance/Secrétaire générale

Nadine KRAUS



Secrétaire de séance

Catherine CHARLIER





RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2023



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 AVRIL 2024

Comité des Œuvres Sociales
Département des Alpes Maritimes

Centre Administratif Départemental
147 Boulevard du Mercantour
06201 NICE CEDEX 3

Le présent rapport est établi en application des dispositions statutaires. Il présente l'analyse de l'utilisation de la subvention au regard des activités menées par l'association au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis suivant la norme définie par le plan comptable général sont joints au présent rapport.

LES RESSOURCES

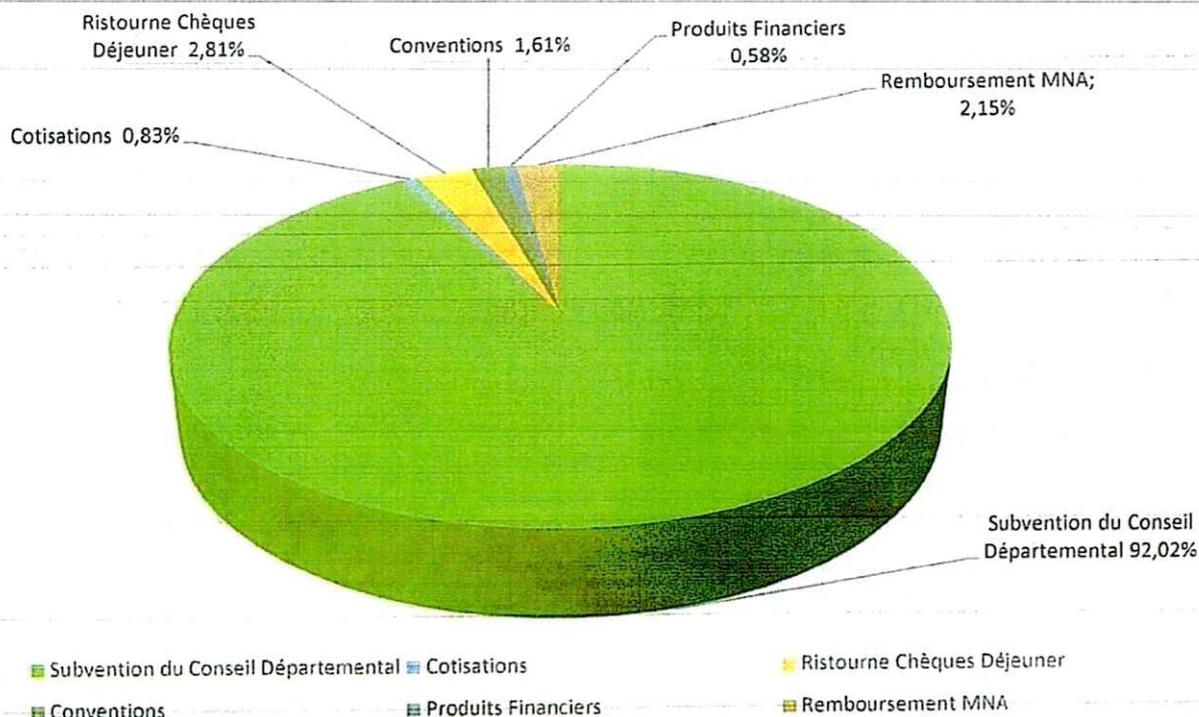
Les ressources de l'association s'élèvent à 2 510 801 €

EXERCICE 2023 COMPTE DE RESULTAT BUDGET

POSTE	EXERCICE 2023		BUDGET
	CHARGES	PRODUITS	RESSOURCES
Subvention du CD06 art 6.2 convention		2 310 503 €	2 310 503 €
1% dépenses de personnel, exercice N-2			
Remboursement accueil Mna		53 867 €	53 867 €
Convention Smiage, Ria, ReAAM, Sictiam et Agence 06		40 416 €	40 416 €
Cotisations (4 182 adhérents)		20 910 €	20 910 €
Impôts/ Comptes à terme	3 842,00 €	18 374 €	14 532 €
Ristourne chèques-déjeuner *		70 573 €	70 573 €
Total des recettes	3 842,00 €	2 514 643 €	2 510 801 €

* Non perçu en totalité à ce jour.

Analyse Ressources



Les ressources de l'association sont en augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+7.90%).

L'augmentation est due à la variation de 72 078 € de la subvention assise sur les dépenses de personnels du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes du compte administratif N-2, subvention qui représente la principale recette de l'association (92.02 %).

Mais aussi au remboursement en 2023 des chèques déjeuners périmés de 2021 et de la hausse du taux de rémunération du compte livret.

4182 agents ont adhéré à l'association, pour une cotisation annuelle de 5 € et 152 agents se sont inscrits suite aux conventions signées avec l'Agence 06, Smiage, Ria, Régie des Eaux et Sictiam.

Les produits financiers sont générés par le compte livret rémunéré à 2.50 %

La ristourne chèques-déjeuner correspond aux titres perdus ou périmés, non échangés. La société Chèque Déjeuner la verse à la Collectivité territoriale qui la reverse au COS en application de l'article 12 du décret 67-1165. Son montant est calculé en fonction du volume de commande effectuée annuellement par le Conseil Départemental.

La réquisition du fort de la Drète pour l'accueil des mineurs non accompagnés a contraint à la mise en œuvre d'une solution alternative pour l'organisation du centre de loisirs. Celle-ci a impliqué des déplacements quotidiens des enfants dans des structures

adaptées. Le surcoût budgétaire a donné lieu à un remboursement par le Département des Alpes-Maritimes à hauteur de 53 867 €.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses sont communes à toutes les actions. Elles sont constituées par les moyens en personnel et matériel à la charge du COS : frais bancaires, personnel, contrôle des comptes, promotion des actions et matériels.

La masse salariale constitue la part principale des dépenses de fonctionnement : s'élevant à 309 110 euros.

EXERCICE 2023 - POSTE		COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
		CHARGES	PRODUITS	DÉPENSES
LIGNE 51	MATÉRIELS ET INFORMATIQUE	6 870 €		6 870 €
	51.1 Petit matériel	3 143 €		3 143 €
	51.2 Matériel informatique	3 727 €		3 727 €
LIGNE 52	CONSOMMABLES	4 643 €		4 643 €
	52.1 Fournitures de bureau	4 643 €		4 643 €
LIGNE 53	COMMUNICATION AVEC LES ADHÉRENTS	57 299 €		57 299 €
	53.1 Site, serveur, licences	45 303 €		45 303 €
	Organisation des élections	11 996 €		11 996 €
LIGNE 54	BUREAU - CA	2 102 €		2 102 €
	54.1 Réunions du Bureau et du CA	2 102 €		2 102 €
LIGNE 55	FRAIS ADMINISTRATIFS	325 719 €	238 €	325 481 €
	55.1 Commissaire aux comptes	9 145 €		9 145 €
	55.2 Expert-comptable	7 226 €		7 226 €
	55.3 Charges Personnels	309 348 €	238 €	309 110 €
LIGNE 56	FRAIS DE BANQUE	8 138 €		8 138 €
	56.1 Frais de télématique	8 138 €		8 138 €
LIGNE 57	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	930 €		930 €
	57.1 Assurance responsabilité civile	930 €		930 €
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	405 701 €	238 €	405 463 €

LES DÉPENSES POUR LES ACTIONS

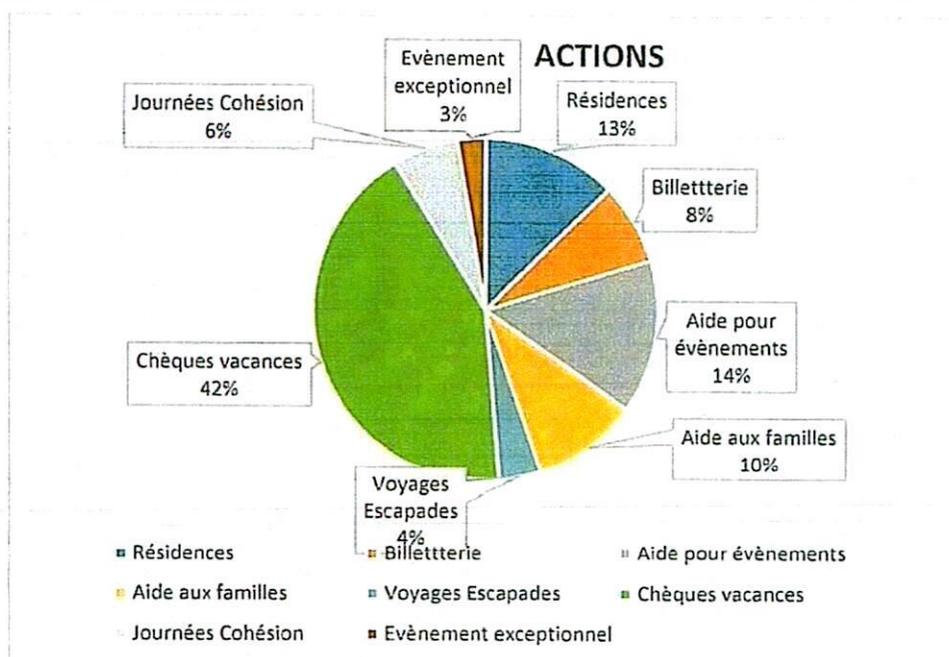
Les dépenses pour les actions s'élèvent à 1 995 492 €.

EXERCICE 2023

		COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
		CHARGES	PRODUITS	DEPENSES
LIGNE 01	CHÈQUES VACANCES	1 904 942 €	1 059 303 €	845 639 €
1.1	Chèques vacances contribution COS	1 880 590 €	1 058 503 €	822 087 €
1.2	Commission ANCV et frais	24 352 €	800 €	23 552 €
LIGNE 02	AIDE AUX FAMILLES	217 522 €	20 041 €	197 481 €
2.1	Centre de loisirs	175 037 €	20 041 €	154 996 €
2.2	Aménagement Equipement Fort de la Drette	21 866 €		21 866 €
2.3	Colonies de vacances	15 146 €		15 146 €
2.4	Séjours linguistiques	2 322 €		2 322 €
2.5	Classes découvertes	1 838 €		1 838 €
2.6	Participations Bien-être au travail	1 055 €		1 055 €
2.7	Aide à la mobilité douce	258 €		258 €
LIGNE 03	AIDE POUR EVENEMENTS	289 086 €	0 €	289 086 €
3.1	Mariages	11 847 €		11 847 €
3.2	Naissances	11 700 €		11 700 €
3.3	Retraites	17 727 €		17 727 €
3.4	Cadeaux adhérents - jeux en ligne	1 856 €		1 856 €
3.5	Cartes cadeaux enfants Noël	176 220 €		176 220 €
3.6	Cadeaux Adhérents	69 736 €		69 736 €
LIGNE 04	INFORMATION JURIDIQUE	5 360 €	40 €	5 320 €
4.1	Consultations notariales	1 480 €	40 €	1 440 €
4.2	Consultations juridiques	3 880 €		3 880 €
LIGNE 05	BILLETTERIE	461 497 €	307 687 €	153 810 €
5.1	Billetterie cinéma et cartes cultures	188 448 €	96 724 €	91 724 €
5.2	Billetteries diverses	162 229 €	144 663 €	17 566 €
5.3	Coupons sport	110 820 €	66 300 €	44 520 €
LIGNE 06	VOYAGES, BALADES ET MANIFESTATIONS DIVERSES	144 952 €	65 517 €	79 435 €
6.1	Assemblée Générale statutaire	871 €		871 €
6.2	Escapades	86 956 €	52 140 €	34 816 €
6.3	Balades	10 315 €	3 777 €	6 538 €
6.4	Soirées	46 005 €	9 600 €	36 405 €
6.5	Actions sportives, culturelles	805 €		805 €
LIGNE 07	JOURNEES DE COHESION	120 644 €		120 644 €
7.1	Journées Cohésion	120 644 €		120 644 €

LIGNE				
08	RÉSIDENCES VACANCES		510 844 €	260 634 €
8.1	Remise à niveau Gîtes		12 909 €	12 909 €
8.2	(7) Gîtes du Mercantour		33 052 €	17 974 €
8.3	(2) Logement à Valberg		30 409 €	18 560 €
8.5	(2) Logement à Estenc		5 038 €	3 360 €
8.6	(5) Logement à Calvi		120 669 €	52 650 €
8.7	(1) Logement en Auvergne		10 270 €	5 120 €
8.8	(1) Logement en Bretagne		17 096 €	10 150 €
8.81	(2) Logement SMV - Fin de bail au 15/01/2023		3 944 €	780 €
8.9	(1) Logement à Paris		38 172 €	25 190 €
8.10	(1) Logement à Lisbonne		54 529 €	27 350 €
8.11	(1) Logement à Rome		39 349 €	23 030 €
8.12	(1) Logement à Florence		29 101 €	23 030 €
8.13	(1) Logement à Venise		34 003 €	24 010 €
8.14	(1) Logement à Londres		82 303 €	29 430 €
09	EVENEMENT EXCEPTIONNEL		53 867 €	53 867 €
	Accueil Mineurs Non accompagnés		53 867 €	53 867 €
	TOTAL DÉPENSES ACTIONS		3 708 714 €	1 713 222 €
				1 995 492 €

Répartition des actions :



Le poste chèques vacances reste le plus important avec 42 % des dépenses : 845 639 € y ont été consacrés pour 2121 dossiers, soit une subvention moyenne de 399 € par dossier.

71% des bénéficiaires sont dans la tranche la plus favorable.

L'aide aux familles et aux événements constitue le deuxième poste de dépenses avec 24 % : pour une charge résiduelle de 486 567 €.

Le centre de loisirs, ouvert 5 semaines pendant les vacances d'été a généré une charge totale de 175 037 euros, pour 1498 journées. Son coût a été en moyenne de 117 euros par jour et par enfant pour une subvention moyenne de 103 euros, soit une participation des parents de 14 €/enfant.

Les 26 résidences de vacances mises à disposition de nos adhérents représentent le troisième poste de dépenses avec 250 210 € pour un total de 684 séjours, soit une charge de 747 € pour une subvention moyenne de 366 € par séjour.

La billetterie, avec 8 % des dépenses est un poste qui reste stable.

Le COS 06 poursuit sa transformation numérique avec la mise en place de la billetterie Parcs et Loisirs dématérialisée (disponible en ligne via notre prestataire Emile's).

EXERCICE 2023 - POSTE	COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
	CHARGES	PRODUITS	RESSOURCES DÉPENSES
LES RECETTES			
Subventions du Conseil Départemental		2 310 503 €	2 310 503 €
Remboursement Accueil MNA		53 867 €	53 867 €
Cotisations		20 910 €	20 910 €
Convention Smiage, Ria, ReAAM,Sictiam et Agence 06		40 416 €	40 416 €
Produits financiers	3 842 €	18 374 €	14 532 €
Ristourne Chèques Déjeuner		70 573 €	70 573 €
TOTAL DES RECETTES	3 842 €	2 514 643 €	2 510 801 €
LES DÉPENSES			
ACTIONS			
Chèques vacances	1 904 942 €	1 059 303 €	845 639 €
Aide aux Familles	217 522 €	20 041 €	197 481 €
Aide pour événements	289 086 €	0 €	289 086 €
Information juridique	5 360 €	40 €	5 320 €
Billetteries	461 497 €	307 687 €	153 810 €
Voyages, Balades et manifestations diverses	144 952 €	65 517 €	79 435 €
Journées de Cohésion	120 644 €	0 €	120 644 €
Résidences de vacances	510 844 €	260 634 €	250 210 €
Evènement Exceptionnel	53 867 €	0 €	53 867 €
TOTAL	3 708 714 €	1 713 222 €	1 995 492 €
FONCTIONNEMENT			
Matériels et informatique	6 870 €		6 870 €
Consommables spécifiques	4 643 €		4 643 €
Communication avec les adhérents	57 299 €		57 299 €
Réunions statutaires	2 102 €		2 102 €
Frais administratifs et masse salariale	325 719 €	238 €	325 481 €
Frais de banque	8 138 €		8 138 €
Assurance responsabilité civile	930 €		930 €
TOTAL	405 701 €	238 €	405 463 €
LE SOLDE			
Cession d'immobilisations			
Dotations aux amortissements	104 079 €		
Provision Voyages Report/Annulation	0 €	4 491 €	
Provision retraite	44 889 €	17 727 €	
Opérations de gestion		205 €	
TOTAL RECETTES		4 250 526 €	
TOTAL DÉPENSES	4 267 225 €		
RÉSULTAT		-16 699 €	

~~Le compte de résultat~~ enregistre toutes les charges et tous les produits hors acquisition de matériel mobilier dont il constate la dépréciation par la prise en compte des amortissements, conformément au plan comptable général.

La dotation aux amortissement (104 079 €) correspond à la dépréciation annuelle de la valeur des biens et matériels immobilisés. C'est une charge destinée à en assurer le renouvellement.

Par ailleurs, il est inscrit une reprise de provision d'un montant de 4 491 € correspondant aux voyages réglés par le solde des avoirs fournisseurs (Annulation Covid).

Les opérations de gestion concernent pour les produits (205 €) l'annulation d'une carte évènement (non utilisée par l'adhérent) et les arrondis dus aux règlements effectués par chèques vacances.

Le compte de résultat est déficitaire de 16 699 €. Ce déficit apparaît conforme au budget prévisionnel voté lors du Conseil d'administration du 27 janvier 2023, visant à diminuer la trésorerie disponible.

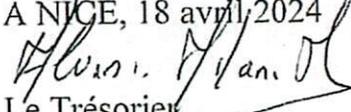
Le détail de tous ces éléments figure à l'annexe des comptes annuels.

En conclusion au terme de l'exercice la situation financière de l'association est saine avec un fond associatif représentant environ 4 mois de fonctionnement.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires correspondent aux moyens matériels mis à disposition du COS. Elles figurent en pied du compte de résultat et représentent les frais matériels qui sont actuellement pris en charge par la collectivité dans le cadre de la convention du 31 décembre 1999. Leur détail figure à l'annexe des comptes annuels.

À NICE, 18 avril 2024


Le Trésorier,

Michel ALUNNI-MILANI

**Comité des Œuvres Sociales des Personnels
du Conseil Départemental des Alpes Maritimes**

« Cos 06 »

Centre Administratif Départemental

BP 3007

06201 Nice Cedex 03

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



19, RUE ALPHONSE 1^{ER}
06200 NICE

Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 30 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

DocuSigned by:
Cyrille VERRIERE
D4BA3366C540474

Cyrille VERRIERE

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	31 684	30 951	733	3 609
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	82 870		82 870	82 870
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	309 734	228 819	80 916	84 395
	Autres immobilisations corporelles	1 021 146	838 140	183 006	232 242
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	28 469		28 469	28 439	
TOTAL (I)	1 473 918	1 097 910	376 008	431 570	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	55 156		55 156	48 429
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	44 358		44 358	39 796
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	28 347		28 347	20 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	640 423		640 423	596 473	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	350 560		350 560	335 254
	TOTAL (II)	1 118 843		1 118 843	1 039 951
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	2 592 761	1 097 910	1 494 851	1 471 521	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	951 116	1 064 498
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(16 699)	(113 382)	
	Total des fonds propres (situation nette)	934 417	951 116
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	934 417	951 116
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	196 281	4 491
	Provisions pour charges		169 119
	Total des provisions	196 281	173 610
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	490	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION	69 705	52 469
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes des legs ou donations	45 728	49 643
	Dettes fiscales et sociales		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 171	1 245	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	247 060	243 438	
	Total des dettes	364 153	346 795
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 494 851	1 471 521
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(16 698,86)	(113 382,23)
	(1) Dont à moins d'un an	364 153	346 795
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	490	

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	20 910	20 215
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 753 636	1 825 793
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 364 370	2 238 425
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 456	146 820
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	70 573	28 524	
Total des produits d'exploitation	4 231 946	4 259 778	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	3 882 830	4 018 103
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	27 540	28 008
	Salaires et traitements	157 833	141 129
	Charges sociales	46 022	32 542
	Dotations aux amortissements et dépréciations	104 079	127 184
	Dotations aux provisions	44 889	27 873
Report en fonds dédiés			
Autres charges	10		
Total des charges d'exploitation	4 263 202	4 374 839	
RESULTAT D'EXPLOITATION	(31 257)	(115 061)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(31 257)	(115 061)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	18 374	2 104
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		155
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		18 374	2 259
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		477
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			477
RESULTAT FINANCIER		18 374	1 782
RESULTAT COURANT avant impôts		(12 882)	(113 279)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	205	281
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		205	281
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	180	144
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		180	144
RESULTAT EXCEPTIONNEL		25	137
Participation des salariés aux résultats		3 842	240
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		4 250 526	4 262 317
TOTAL DES CHARGES		4 267 225	4 375 700
EXCEDENT ou DEFICIT		(16 699)	(113 382)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		66 932	64 896
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		66 932	64 896
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature		18 375	18 375
Mise à disposition gratuite de biens		48 557	46 521
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		66 932	64 896

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

ENTREPRISE

ASSOCIATION C.O.S. 06
OEUVRES SOCIALES des person
CADAM BP3007
Bat Ferion
06201 NICE CEDEX 3

Forme juridique
Régime fiscal

N° de Siret
Code activité

Exercice du au
Edition du au en euros

ACTIF

Immobilisations nettes	376 008,26	25,15
Stocks	0,00	
Réalisable	478 420,14	32,00
Disponible	640 422,51	42,84
	1 494 850,91	100,00

PASSIF

Capitaux propres	934 417,14	62,51
Provisions risques et charges	196 281,00	13,13
Emprunt long et moyen terme	0,00	
Exigible court terme	363 662,77	24,33
Concours bancaires courants	490,00	0,03
	1 494 850,91	100,00

RESULTAT

Chiffre d'affaires	1 753 636,01	100,00	Reprises sur amort. et provisions	22 218,00	1,27
Marge commerciale	0,00		Autres produits gestion courante	91 483,47	5,22
Marge brute de production	1 753 636,01	100,00	Transfert charges d'exploitation	238,38	0,01
Total marges	1 753 636,01	100,00	Dotations aux amort., dépréc. et prov.	148 968,07	8,49
Autres charges externes	3 882 829,59	221,42	Autres charges gestion courante	10,00	
Valeur ajoutée produite	(2 129 193,58)	-121,4	Résultat d'exploitation	(31 256,59)	-1,78
Subventions d'exploitation	2 364 370,00	134,83	Produits financiers	18 374,37	1,05
Impôts, taxes sur rémunérations	0,00		Charges financières	0,00	
Autres impôts et taxes	27 540,07	1,57	Produits exceptionnels	205,48	0,01
Salaires et traitements	157 832,88	9,00	Charges exceptionnelles	180,12	0,01
Charges sociales	46 021,84	2,62	Participation des salariés	0,00	
Excédent brut d'exploitation	3 781,63	0,22	Impôts sur les bénéfices	3 842,00	0,22
			RESULTAT DE L'EXERCICE	(16 698,86)	-0,95

TRESORERIE

Fonds de roulement net	754 689,88
Besoin en fonds de roulement	114 757,37
Trésorerie nette	639 932,51

Cabinet

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **1 494 851 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **4 250 526 euros**
 - un total charges de **4 267 225 euros**
 - dégage un résultat de **-16 699 euros**

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2023**
- finit le **31/12/2023**
- et a une durée de **12 mois.**

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **ASSOCIATION C.O.S. 06** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 494 851 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 4 250 526 euros et un total charges de 4 267 225 euros, dégageant ainsi un résultat de -16 699 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2023 et finit le 31/12/2023.
Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France. Ils respectent en particulier les dispositions du Règlement ANC 2018-06, ANC 2020-08 et ANC 2022-04 sur les associations et du Règlement PCG ANC 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a pour objet la création, le développement et la gestion d'actions sociales telle que l'aide aux vacances ou toute activité à caractère socio-culturel, sportif, ou de loisirs pour l'ensemble de ses membres ou bénéficiaires, c'est-à-dire les personnels du Conseil Départemental.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|-----------------|------------------------------------|
| ● Constructions | non amorties sur décision expresse |
| ● Logiciels | 3 à 5 ans |

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- | | |
|----------------------|------------|
| ● Matériels | 3 à 10 ans |
| ● Agencements | 5 à 15 ans |
| ● Matériel roulant | 5 ans |
| ● Matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| ● Mobilier | 5 à 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour une valeur vénale brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cession d'actifs

Il s'agit essentiellement d'immobilisations mises au rebut. Pour cet exercice, les sorties ont été déterminées par le C.O.S 06.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provision départ à la retraite des adhérents

La provision à constituer au titre de l'exercice N correspond à 100% des départs à la retraite des adhérents qui doivent avoir lieu sur les 5 prochaines années.

La provision est calculé à partir des données démographiques des adhérents de l'année N.

Chaque année, la reprise de provision correspond aux versements réels de l'année écoulée.

La dotation correspond à la différence entre la provision à constituer et les versement effectifs

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Pour cet exercice, on constate une reprise de 17 727 €, et une dotation de 44 889 €.

	Nombre de départs	Provision 01-janv	Reprise provision	Dotation	Provision 31-déc
2020	86	102 076 €	14 534 €	25 451 €	112 993 €
2021	91	112 993 €	15 561 €	61 940 €	159 372 €
2022	106	159 372 €	18 126 €	27 873 €	169 119 €
2023	97	169 119 €	17 727 €	44 889 €	196 281 €

Provision indemnités départ à la retraite salariés

Compte de son montant non significatif il n'a été constaté aucune provision au cours de l'exercice.

Conventions, contributions volontaires

La loi du 2 février 2007 (modernisation sociale) ainsi que le règlement ANC 2018-06, stipulent en ce qui concerne les contributions volontaires effectuées à titre gratuit :

Elles correspondent au bénévolat, mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles. Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Un tableau est présenté en annexe. La contribution fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode basée sur les encaissements.

Les adhérents cotisent volontairement en réglant une cotisation annuelle de 5€.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	30 726		959			31 684
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 726		959			31 684
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	82 870					82 870
Instal technique, matériel outillage industriels	281 051		28 684			309 734
Instal., agencement, aménagement divers	858 899					858 899
Matériel de transport	25 864					25 864
Matériel de bureau, mobilier	134 758		18 845		17 220	136 383
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 383 441		47 529		17 220	1 413 750
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	15					15
Prêts et autres immobilisations financières	28 439		30			28 469
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 454		30			28 484
TOTAL	1 442 620		48 518		17 220	1 473 918

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	27 116	3 835		30 951
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 116	3 835		30 951
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				228 819
	Instal technique, matériel outillage industriels	196 656	32 163		704 047
	Autres Instal, agencement, aménagement divers	651 034	53 013		24 984
	Matériel de transport	20 112	4 873		109 109
	Matériel de bureau, mobilier Emballages récupérables et divers	116 133	10 196	17 220	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	983 934	100 244	17 220		1 066 959
TOTAL		1 011 051	104 079	17 220	1 097 910

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agent agencement divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	173 610	44 889	22 218	196 281	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		173 610	44 889	22 218	196 281
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">{</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
TOTAL GENERAL		173 610	44 889	22 218	196 281
Dont dotations et reprises			44 889	22 218	
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 2em; margin-right: 5px;">{</div> <div> <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles </div> </div>					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Produits à recevoir		20 000
Autres créances <i>PRODUITS A REC (RISTOURNES TR)</i>	20 000	20 000

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2023
Total des Charges à payer		62 298
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	62 075	62 075
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	224	224

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		350 560	247 060
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		350 560	247 060

F03

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	28 469		28 469
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	44 358	44 358	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	28 347	28 347		
Charges constatées d'avances	350 560	350 560		
TOTAL DES CREANCES	451 733	423 264	28 469	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

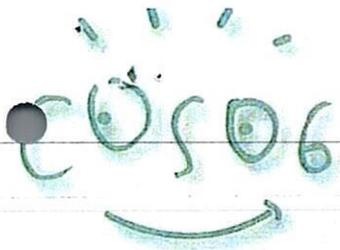
		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	490	490		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	69 705	69 705		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	10 404	10 404		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	35 324	35 324		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)					
Autres dettes	1 171	1 171			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	247 060	247 060			
TOTAL DES DETTES	364 153	364 153			
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2023	31/12/2022
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2023	31/12/2022
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens Mise à disposition des locaux	18 375	18 375
Prestations	18 375	18 375
Eau, Gaz, Electricité, Assurance, Entretien	25 000	24 500
Maintenance Gites + Nettoyage locaux + Vérification extincteurs	8 145	7 987
Vidéo télésurveillance	3 300	3 214
Véhicules, Carburant, Entretien	4 200	4 200
Téléphonie, Affranchissements	7 912	6 620
	48 557	46 521
Personnel bénévole		
Total	66 932	64 896

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 064 498			113 382	951 116
Autres réserves					
Report à nouveau		(113 382)	113 382		
Excédent ou déficit de l'exercice	(113 382)	113 382		16 699	(16 699)
Situation nette	951 116		113 382	130 081	934 417
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	951 116		113 382	130 081	934 417



Rapport synthétique d'activité

Exercice 2023

FAITS MARQUANTS

Lors de sa séance du 27 janvier 2023, le Bureau a nommé, à l'unanimité, Monsieur Christophe HOUZÉ (personnel mis à disposition déjà en poste au sein de l'association), Directeur Administratif. Cette fonction n'était plus occupée depuis le départ en retraite de Monsieur Jacques GIOANNI.

Le jeudi 27 avril 2023, le Fort de la Drète a été réquisitionné pour l'accueil des Mineurs Non Accompagnés. Un important dispositif de sécurisation de nos équipements sur site a été mis en place 24h/24h et 7j/7j. Parallèlement, des installations sanitaires et des moyens logistiques dimensionnés pour accueillir une centaine de personnes ont été déployés. Les équipes du COS ont été fortement mobilisées pour veiller à la préservation du fort et pour assurer une utilisation correcte des équipements techniques mis à disposition.

Par voie de conséquence, toutes les activités « seniors » et journées de cohésion ont dû être annulées jusqu'au mois de septembre.

Au dernier trimestre 2023 s'est tenue l'élection du renouvellement des membres du Conseil d'administration du Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Département des Alpes-Maritimes. Les opérations de vote se sont déroulées du 27 novembre au 4 décembre 2023.

Pour rappel, il s'agissait d'un scrutin de liste, 36 sièges à pourvoir, une session de vote pour un collège unique de plus ou moins 4000 électeurs. Les votes ont eu lieu exclusivement par voie numérique via la plateforme du prestataire KERCIA Alphavote retenue par le Conseil d'administration en date du 27 janvier 2023 pour un montant de 12 000 € TTC (société spécialisée à laquelle nous avons déjà fait appel quatre ans auparavant).

Un onglet « élection » a été mis en place sur le site du C.O.S. en vue d'accéder à l'ensemble des informations pendant la durée du scrutin. **Une seule liste s'est présentée au suffrage des adhérents.**

Election de Représentants Listes			
Elections de Représentants au CA - COSOG			
		Liste Électorale - COSOG - COLLEGE UNIQUE	
		Sièges à pourvoir 36	
Nombre d'électeurs inscrits			4181
		Electronique	Total
Nombre de votants		1149	1149
Nombre de votes exprimés		1095	1095
Nombre de votes blancs		54	54
Taux de participation			27,48 %

LISTE CANDIDATS CONSEIL D'ADMINISTRATION - 1095 Voix - Soit 100,00 %

Candidat	Résultat
Kelyan ALIMOKHNACHE	ELU
Michel ALUNNI-MILANI	ELU
Frédérique BAILET	ELU
Thierry BAMBA	ELU
Sylvia BILLAULT	ELU
Bertrand BOUISSOU	ELU
Brigitte BUCHY	ELU
David CAMATTE	ELU
Patrick CANTORT TOSAN	ELU
Rémy CHANU	ELU
Catherine CHARLIER	ELU
Joseph CUTRI	ELU
Murielle DEFRANOUX	ELU
Élodie DEMARTE	ELU
Dominique DUCCOFFE	ELU
Thierry FERRARI	ELU
Bertrand GASIGLIA	ELU
Christine GIAUME	ELU
Denis GILLIO	ELU
Martine GIMENEZ	ELU
Christophe HOUZÉ	ELU
Nicolas ICART	ELU
Maud JANDOT	ELU
Nadine KRAUS	ELU
Géraldine LARIN	ELU
Martine MEUNIER	ELU
José ORTIZ	ELU
Sandra PAVESE	ELU
Alain PILATI	ELU
Cosimo PRINCIPALE	ELU
Nicole RENAUD	ELU
Gilbert ROSTAGNI	ELU
Isabelle ROSTAGNI	ELU
Corinne SALENGH	ELU
Isabelle SENECA	ELU
Laure VITALE-BOLLARO	ELU

Le Conseil d'administration nouvellement élu a accueilli deux nouveaux membres : Monsieur José ORTIZ et Madame Nicole RENAUD. Par ailleurs, Elodie DEMARTE (jusqu'alors trésorière adjointe) a quitté la collectivité peu de temps après les résultats. Madame Christine GIAUME, rédacteur au services des finances, a présenté sa candidature pour remplir cette fonction.

En outre, la réunion d'installation du Conseil d'administration qui s'est tenue le 13 décembre 2023 a permis d'élire les membres du bureau, ainsi que d'effectuer la recomposition de la Commission Résidences vacances et loisirs.

Membres du Bureau

- Président : PILATI Alain.
- Vice-Président : GASIGLIA Bertrand.
- Secrétaire général : KRAUS Nadine.
- Secrétaire général adjoint : BOUISSOU Bertrand.
- Trésorier : ALUNNI MILANI Michel.
- Trésorier adjoint : GIAUME Christine
- Membre du bureau 1 : CHANU Rémy.
- Membre du bureau 2 : CHARLIER Catherine.
- Membre du bureau 3 : PRINCIPALE Cosimo.
- Membre du bureau 4 : GILLIO Denis.

Membres de la commission Résidences & Loisirs

BAMBA Thierry	JANDOT Maud
BUCHY Brigitte	KRAUS Nadine
BUS Valérie	MICHEL Annick
CAMATTE David	PAVESE Sandra
DOYON Christine	RENAUD Nicole
GIMENEZ Martine	SENECA Isabelle

Hormis Kelyan ALIMOKHNACHE et Christine GIAUME (pour raison de disponibilité), tous les autres membres de la Commission résidences vacances et loisirs ont renouvelé leur intérêt.

Trois nouvelles candidatures ont été portées à la connaissance de l'assemblée : Valérie BUS, Christine DOYON et Annick MICHEL. Bien que ces personnes n'aient pas la qualité d'administrateurs, elles peuvent néanmoins intégrer la commission avec l'approbation des membres du conseil d'administration.

Les instances du COS se sont réunies à 7 reprises :

- Conseil d'Administration : 3
- Bureau : 2
- Commission Résidences de vacances/loisirs : 2

L'Assemblée Générale s'est tenue le 24 juin, au bâtiment Estérel du Centre Administratif du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

LES ADHÉRENTS 

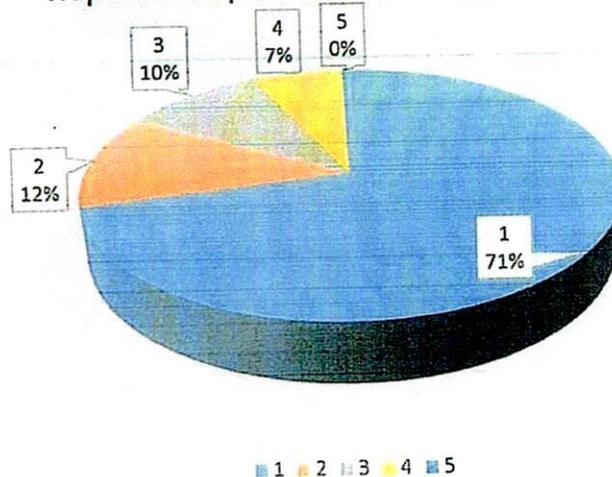
4182 agents ont adhéré au COS soit 89 % des 4677 personnels de la collectivité en 2023.

LES CHÈQUES VACANCES 

Il s'agit de la première action du COS en terme de budget. 100% des demandes ont été validées, ce qui représente 2121 dossiers, nombre en hausse de 2,02 %.

Les dossiers ayant bénéficié de la tranche la plus favorable représentent 71 % de la demande soit, pour un montant maximum de chèques-vacances de 920€, une subvention à hauteur de 450€.

Répartition par tranche de subvention



1 : 50% de subvention 2 : 40% de subvention 3 : 30% de subvention 4 : 20% de subvention 5 : 10% de subvention

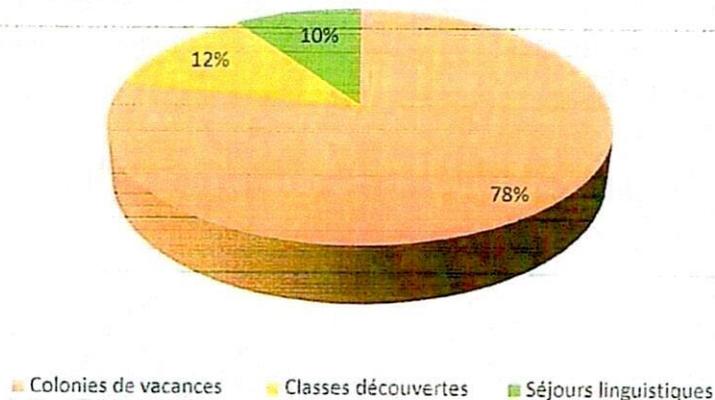
L'aide aux familles et aux évènements constitue la seconde action du COS.

L'aide aux séjours des enfants, complémentaire de l'aide institutionnelle, a été menée en faveur des enfants du personnel :

- les séjours en colonies de vacances agréés (**168 dossiers**) ;
- les classes découvertes (**25 dossiers**) ;
- les séjours linguistiques (**20 dossiers**).

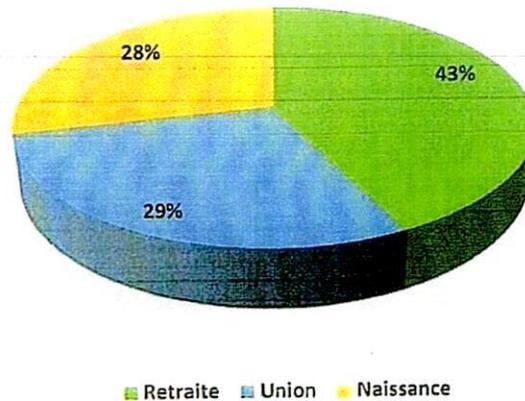
Pour rappel, ces aides aux séjours sont accordées pour les enfants de moins de 18 ans, avec un montant maximum de 25% de la somme payée par la famille, sur présentation de la facture acquittée au terme du séjour. Le plafond annuel est de 150€ par catégorie de séjour.

Aide aux séjours enfants



Par ailleurs, **226** cartes cadeaux évènements d'une valeur de 183 € ont été délivrées. ¹¹⁸⁹

Cartes cadeaux à 183 €



La valeur des cartes cadeaux évènements est révisée en fonction de l'actualisation du seuil d'assujettissement aux cotisations de l'U.R.S.A.F.F.

- Carte évènements retraite (**97 dossiers**) ;
- Carte évènements union (**65 dossiers**) ;
- Carte évènements naissance (**64 dossiers**).

CARTES CADEAUX NOËL ENFANTS



2054 cartes cadeaux Noël d'une valeur de 90 € ont été délivrées pour les enfants des agents. Celles-ci ont été expédiées au domicile avec une procédure d'activation sécurisée.

Les cartes cadeaux concernent les enfants âgés de 0 à 14 ans sur la base d'un listing fourni par la Direction des Ressources Humaines.

COMMUNICATION ADHERENTS ET JEUX EVENEMENTS

L'année 2023 a été ponctuée d'actions de communication encourageant la consultation de notre site web et de ses actualités en invitant à participer à des jeux en ligne à l'occasion de :

- La Saint Valentin
- Pâques
- La mise en place de l'ANCV Connect

Par ailleurs, l'ensemble des adhérents bénéficie d'un présent venant saluer les fêtes de fin d'année. Pour 2023, des panettones ont été distribuées.

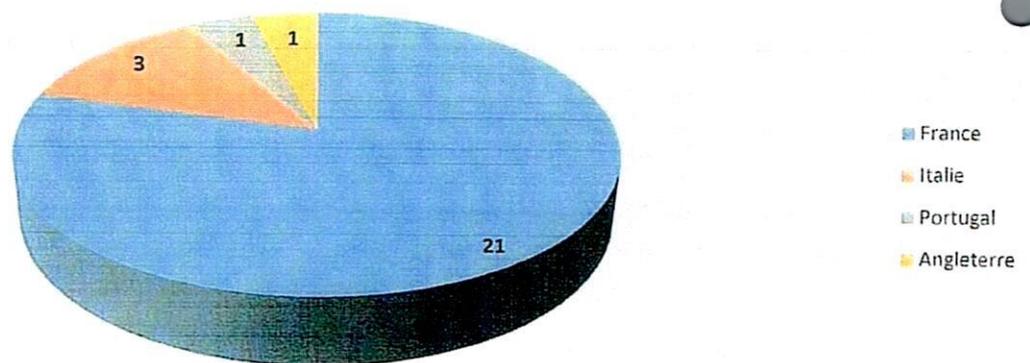
LES RÉSIDENCES DE VACANCES



Cette action est la troisième action majeure du COS en terme d'activité et de budget. Le parc est constitué de 26 résidences.

A noter qu'à compter du 15 janvier 2023, la convention de location qui liait le COS à la structure Pure Montagne Resort & Spa située à Saint Martin Vésubie a pris fin.

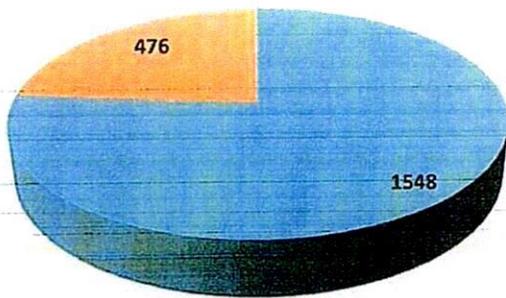
Répartition de nos résidences vacances



Comme chaque année, la campagne de réservations a été menée à l'automne afin de répondre équitablement aux nombreuses demandes. Les dossiers sont traités par notre logiciel de gestion qui prend en compte les séjours déjà obtenus ainsi que les consommations du demandeur toutes activités confondues.

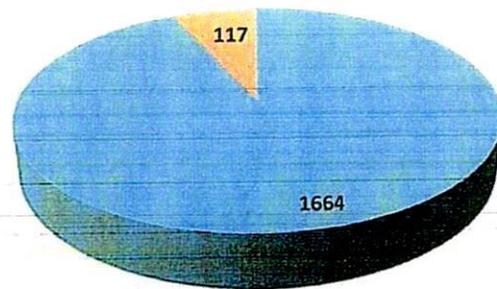
Au terme d'une première séquence d'attribution des résidences vacances, les demandes non finalisées et les disponibilités restantes ont fait l'objet d'une 2^{ème} séquence privilégiant les agents n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la 1^{ère} séquence.

Attributions 1ère séquence
résidences vacances 2023



■ Nombre de demandes ■ Nombre d'attributions

Attributions 2ème séquence
résidences vacances 2023

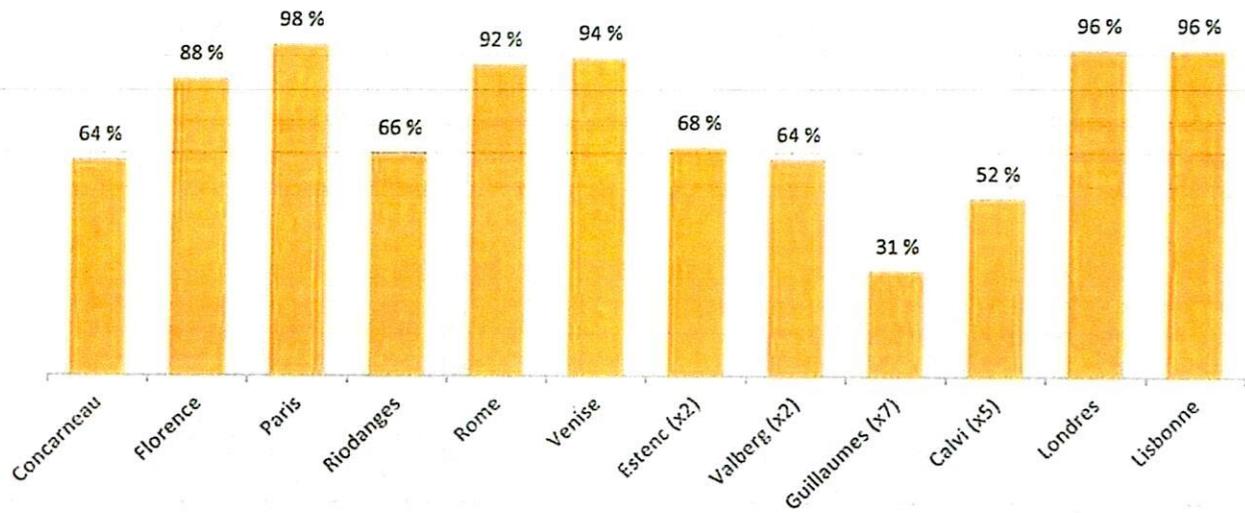


■ Nombre de demandes ■ Nombre d'attributions

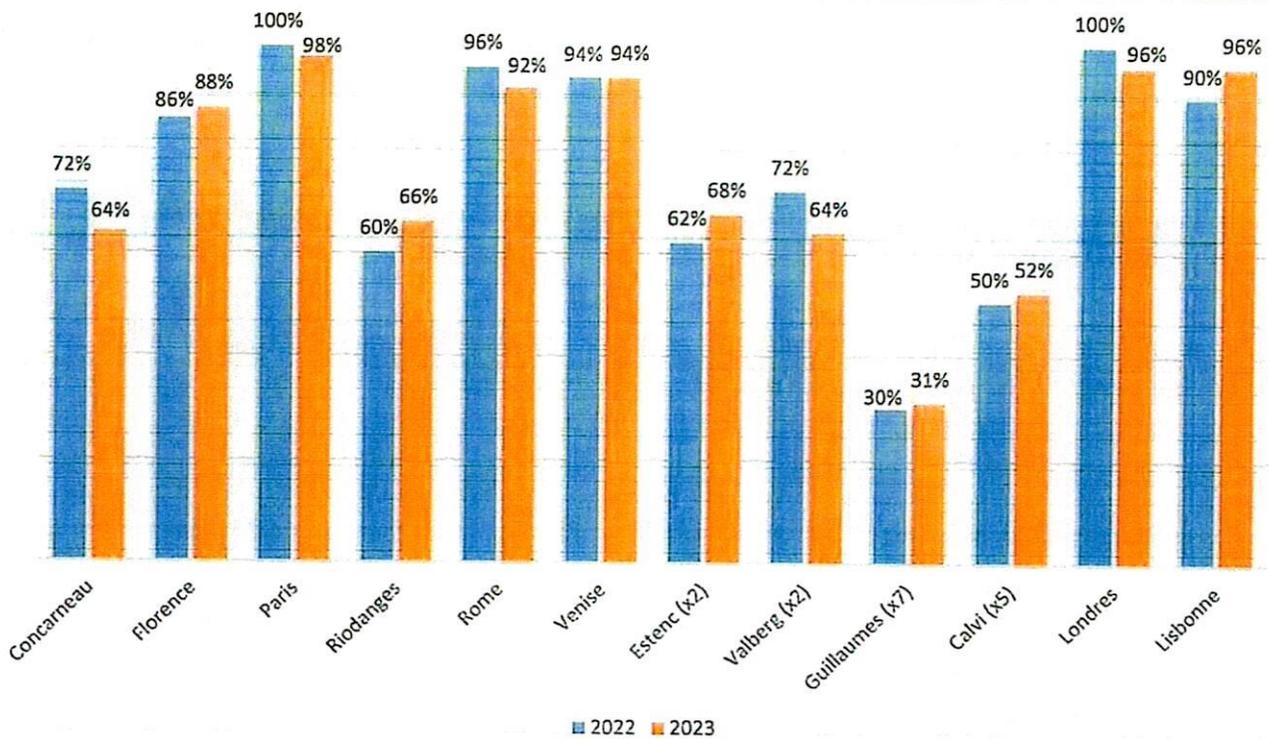
Les périodes restées vacantes ont été rendues accessibles en libre-service sur notre site à tous les adhérents, une fois cette procédure achevée.

Ainsi, 91 disponibilités supplémentaires ont été réservés pour un total de 684 séjours dans notre parc de résidences pour l'année 2023.

Taux d'occupation 2023



Comparatif taux d'occupation 2022-2023





- 5 balades : Baux de Provence, Porquerolles, Braderie de St Tropez, Miramas, Fête de la Châtaigne.
- 2 soirées : soirée cabaret au Casino Ruhl et soirée plage à la Siesta.
- 4 escapades : Port Aventura, Vienne, Lloret de Mar et Prague

Au total, 879 personnes ont pris part à ces manifestations.

LA BILLETTERIE



33 605 billets, contremarques subventionnées, ou à tarifs préférentiels, ont été délivrés dont 9300 e-billets cinéma et 3604 e-billets parcs et loisirs.

En effet, la dématérialisation de l'ensemble de notre billetterie cinéma ainsi que d'une grande partie de notre billetterie « Parcs & Loisirs » a permis de toucher un plus grand nombre d'adhérent géographiquement éloignés.

Cela se traduit en chiffre par à une augmentation de 26% de la vente de billetterie par rapport à 2022.

A noter également des bonds significatifs en matière de cartes culture (+ 40,67%) et de coupons sport (+22,78%).

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre toujours mieux aux attentes de nos adhérents en tenant compte de leurs modes de consommations, à savoir satisfaire des envies de dernière minute grâce à une amplitude horaire accrue permettant un accès à l'offre billetterie 24h/24h et 7j/7j.

L'INFORMATION JURIDIQUE ET NOTARIALE



Les consultations proposées gratuitement ont eu lieu majoritairement par téléphone.

- 34 consultations avocats ont été organisées avec Me PEROTTI.
- 30 consultations avocats ont été organisées avec Me FOURNIAL.
- 37 consultations notariales ont été organisées avec Me GIAUFFRET.

Le coût d'une consultation est de 40 €, à la charge du COS



Dans le cadre des initiatives « bien-être au travail » pour lutter contre les troubles musculo squelettiques, le COS rembourse 5 € sur présentation de facture acquittée pour les prestations d'ostéopathie sur le lieu de travail, dans la limite de 10 séances par année.

Cela se traduit par un volume de **211** prestations pour l'année 2023.

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES



En 2023, le COS a contribué à **50** participations aux manifestations sportives des agents. La liste des courses éligibles à la participation du COS est fixée en concertation avec notre référent.

Au second semestre, Pascal MORON qui était notre relais a souhaité transmettre le flambeau en matière de gestion des coureurs et de programmation du calendrier des courses. C'est dorénavant Nicolas CAMPODONICO qui assure ce rôle auprès du COS.

LE CENTRE DE LOISIRS

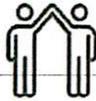


Il s'est déroulé majoritairement au Fort de la Drète sur un format à la journée.

168 enfants (**132** familles) ont participé au Centre de Loisirs Été 2023, pendant **4 semaines** (3 en juillet et 1 en août) pour un total de **1498** journées.

La réquisition du fort de la Drète pour l'accueil des mineurs non accompagnés a contraint à la mise en place d'une solution alternative impliquant des déplacements quotidiens dans des structures adaptées.

4 mini séjours à Marineland ont eu lieu sur les journées du jeudi au vendredi : **120** enfants en ont bénéficié. Séjours durant lesquels ils étaient hébergés à l'Hôtel Marineland Resort, en chambre double ou triple, par catégorie d'âge et en pension complète. Le surcoût engendré a été pris en charge par le Département.



Au cours de l'année 2023, ce n'était pas moins de **53** journées de cohésion qui étaient programmées pour un total de **1 555** personnes à accueillir.

Néanmoins, en raison de l'accueil des Mineurs Non Accompagnés au fort de la Drète, seulement **34** journées de cohésion ont été réalisées pour un total de **930** agents participants.

Cette activité demeure gratuite pour les agents, est financée par le budget du COS.

La secrétaire générale

Nadine KRAUS